



LETTRE D'INFORMATION N° 14

EN BREF

DEMANDE DE REÇUS

Les [différentes procédures](#) de délivrance de reçus sont décrites sur le site internet de la Commission.

Les mandataires de partis politiques peuvent faire leur demande de reçus auprès de la Commission pour les dons et cotisations encaissés en 2021.
Les demandes sont à faire en ligne sur le site de la [Commission](#).

Attention : la date limite des demandes est fixée au **15 février 2022**.

Les partis souhaitant bénéficier de la procédure de création de reçus dématérialisés peuvent également en faire la demande.
La date limite d'envoi des fichiers nécessaires à l'édition des reçus est fixée au **15 avril 2022**.

SITE SPÉCIALISÉ EN LIGNE DELIVRANT DES REÇUS

La Commission a été alertée de l'existence de sites spécialisés proposant d'émettre des reçus notamment à destination des partis politiques.

Le premier alinéa de l'article 11 du décret n°90-606 du 9 juillet 1990 pris pour l'application de la loi n° 90-55 du 15 janvier 1990 relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques dispose que « le mandataire prévu par l'article 11 de la loi du 11 mars 1988 précitée délivre aux donateurs et cotisants pour chaque don consenti ou cotisation versée, quels que soient son montant et son mode de versement, un reçu détaché d'une formule numérotée, édité par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques. »

Par conséquent, seuls les reçus édités par la Commission peuvent être délivrés par le mandataire du parti aux donateurs et cotisants et seuls ces derniers font foi pour bénéficier de la réduction d'impôt prévue au 3 de l'article 200 du code général des impôts.

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer cette lettre d'information ainsi que des informations concernant des actions de la CNCCFP.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant : partis.politiques@cnccfp.fr

Vous pouvez être retiré de cette liste de diffusion en en faisant la demande à l'adresse suivante : partis.politiques@cnccfp.fr

[En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits](#)